

Taskforce Culture

Communiqué de presse du 24 juin 2021

La Taskforce Culture salue les ouvertures annoncées par le Conseil fédéral ; quelques points importants concernant le certificat Covid restent pendants

Le « cinquième assouplissement » communiqué hier offre des simplifications substantielles pour la culture, tant dans le secteur professionnel que dans le secteur amateur. Il est réjouissant de constater que plusieurs préoccupations de la Taskforce Culture — notamment celles relatives aux restrictions de capacité — ont été intégrées dans l’ordonnance révisée et que celle-ci prend en compte des préoccupations importantes de la branche. Cependant, il demeure nécessaire de clarifier certains points pour les manifestations avec le certificat Covid, notamment en ce qui concerne les capacités de test et la prise en charge des coûts.

C’est la bonne direction : on peut de nouveau organiser les manifestations culturelles avec davantage de public et dans des conditions moins strictes. Il est également réjouissant que les mêmes règles s’appliquent désormais aux secteurs professionnels et amateurs. Les amateurs peuvent désormais répéter et se produire dans des conditions satisfaisantes. Ces nouvelles règles et assouplissements supplémentaires ont été formulés à court terme, et de manière inattendue, et les acteurs et actrices du secteur culturel vont les étudier en détail pour pouvoir les mettre en œuvre. Certaines questions se posent encore concernant la mise en pratique.

Concernant le certificat Covid

On ne sait toujours pas si la Confédération et les cantons couvriront les coûts des tests pour les événements avec certificat Covid et si la capacité de test sera suffisante lors de plus grands événements ou lors d’une concentration d’événement dans une même région. Si la Confédération exige les tests, elle doit prendre en charge les coûts. Les interrogations ayant trait notamment à la mise à disposition de tests en quantité suffisante par la Confédération et les cantons et à leur financement affaiblissent sensiblement le concept du certificat. Il est impératif que le test soit une alternative valable.

Lors des événements auxquels on ne peut participer qu’avec un certificat Covid valide, le matériel de test pour les tests rapides effectués sur place est désormais censé être remboursé. En revanche, le fait que les coûts de l’infrastructure pour la mise en place des tests et pour le personnel spécialisé sur place ne soient pas couverts et qu’on ne puisse les faire valoir dans le cadre de l’indemnisation pour perte financière pose problème.

Taskforce Culture
c/o Suisseculture
Kasernenstrasse 23
CH-8004 Zurich
T +41 43 322 07 30
<https://taskforceculture.ch>
taskforce@suisseculture.ch

La sécurité de la planification reste de la plus haute importance

On ne saurait trop insister sur l'importance pour la tenue des événements d'avoir un délai de planification suffisant. Si tous les acteurs et actrices de la branche comprennent qu'un projet peut être stoppé à court terme pour des raisons épidémiologiques, il est plus difficile d'admettre que l'on détermine les conditions-cadres d'une phase à venir si peu de temps à l'avance. Nous souhaitons ici une communication précoce des conditions-cadres pour tous les types et toutes les tailles d'événements à l'avenir.

Malgré la bonne situation épidémiologique actuelle, les cantons doivent également mettre en œuvre rapidement le parapluie de protection pour les manifestations publiques, ce qui permettra aux organisateur·rices de faire une planification sur la base d'une couverture financière suffisante. Enfin, il est maintenant nécessaire de définir rapidement une perspective pour la phase de normalisation : quand peut-on espérer l'atteindre, quelles conditions seront maintenues, et pendant combien de temps ?

Résultats de la session d'été du Parlement

Le Parlement a approuvé les points suivants sans grand débat :

- crédits supplémentaires pour les indemnités pour perte financière/projets de transformation et pour les aides financières aux associations culturelles du domaine amateur ;
- crédit pour le parapluie de protection pour les événements publics (assurance annulation pour les grands événements tels que les festivals) ;
- prolongation jusqu'à la fin 2021 de l'allocation Corona-perte de gain pour indépendants.

Il est regrettable que la prolongation des mesures de soutien à la culture jusqu'à la fin avril 2022 ait été rejetée de justesse lors de la session d'été, alors même qu'il est clair depuis longtemps que l'on ne retrouvera pas une normalité de la vie culturelle d'ici la fin de l'année.

Au moins, les dépenses supplémentaires liées au coronavirus (p. ex. coûts d'infrastructure, personnel supplémentaire, etc.) pour les événements organisés devraient désormais être compensées par les indemnités d'annulation. Une partie de ces dépenses supplémentaires sera certainement encore engagée au début de 2022. En outre, les organisatrices et organisateurs d'événements sont également tributaires des tournées internationales des artistes. Cependant, les tournées ne recommencent que lentement à être organisées et on ne peut espérer un retour à la normale avant le printemps/été 2022. De nombreuses actrices et acteurs culturels continuent d'être tributaires des événements privés et des spectacles d'entreprise pour gagner leur vie. Il n'y a toujours pas de signes de reprise dans ce domaine, et l'aide d'urgence aux actrices et acteurs culturels restera probablement une mesure de soutien nécessaire pendant un certain temps encore.

La Taskforce Culture est heureuse d'offrir son expertise pour soutenir l'évaluation de la situation dans le domaine de la culture que le Conseil fédéral prévoit de faire à l'approche de la session d'automne.

Contacts :

- Anya della Croce, Coordinatrice romande de Petzi, T 076 373 41 57, office@petzi.ch
- Stefan Breitenmoser, Geschäftsführer SMPA – Swiss Music Promoters Association, T 079 355 05 79, stefan.breitenmoser@smpa.ch

Par le biais de la Taskforce Culture : www.taskforceculture.ch

Les membres la Taskforce Culture : Olivier Babel (LIVRESUISSE), Stefan Breitenmoser (SMPA – Swiss Music Promoters Association), David Burger (MMFS – MusicManagersForum Suisse), René Gerber (CinéSuisse – Dachverband der Schweizerischen Film- und Audiovisionsbranche, ProCinema – Schweizerischer Verband für Kino und Filmverleih), Regine Helbling (Visarte – Berufsverband visuelle Kunst Schweiz), Liliana Heldner (DANSE SUISSE – Berufsverband der Schweizer Tanzschaffenden), Christian Jelk (Visarte – Berufsverband visuelle Kunst Schweiz), Sandra Künzi (t. Theaterschaffende Schweiz), Alex Meszmer (Suisseculture), Marlon Mc Neill (IndieSuisse – Verband unabhängiger Musiklabels und -produzent*innen, SMECA – Swiss Media Composers Association), Jonatan Niedrig (PETZI – Verband Schweizer Musikclubs und Festivals), Nicole Pfister Fetz (A*dS – Autrices et auteurs de Suisse, Suisseculture Sociale), Rosmarie Quadranti (Cultura), Nina Rindlisbacher (SMR – Schweizer Musikrat), Beat Santschi (SMV – Schweizerischer Musikerverband, die Schweizer Musiker*innengewerkschaft), Christoph Trummer (SONART – Musikschaffende Schweiz)